

Guingamp,  
le 1er février 2013

Objet : Plan d'action marée verte  
Bassin versant de l'Horn-Guillec

**Monsieur Pierrick MASSIOT**  
**Président du CONSEIL REGIONAL**  
**283 avenue du Général Patton,**  
**CS 21101**  
**35711 RENNES cedex 7**

## **Monsieur le Président,**

La mise en œuvre de plans d'action efficaces pour réduire les marées vertes dans les principales baies de Bretagne victimes d'eutrophisation est une nécessité économique, sanitaire, et environnementale. Elle permet également d'appliquer les engagements européens de la France traduits dans de nombreuses directives sur l'eau.

Depuis l'adoption du plan gouvernemental en février 2010, notre association a participé activement à l'élaboration des programmes d'action sur sept des huit baies concernées. Parallèlement à cet engagement, nous avons combattu les évolutions régressives de la réglementation nitrates, et plaidé pour que les politiques agricoles européenne et nationale soutiennent davantage les systèmes agricoles à haute valeur environnementale. Car sans cette cohérence générale, il serait vain d'espérer éradiquer les marées vertes.

Sur le bassin versant de l'Horn-Guillec, la préparation du plan d'action s'est heurtée, comme vous le savez, à une vive opposition des organisations agricoles et à la négation de l'origine azotée des marées vertes. La première version du plan proposée par le Syndicat de l'Horn a été rejetée en fin d'année 2012. Une seconde version, peu différente de la première, est en voie d'approbation par les différents financeurs.

Notre association ne peut comprendre l'annonce de la signature prochaine de ce projet, contraire aux orientations du plan gouvernemental et de la stratégie adoptée par le Conseil Régional.

Au plan de la gouvernance, votre assemblée affirme régulièrement qu'elle appuie sa politique de l'eau sur les SAGE et les Commissions Locales de l'Eau. Comment comprendre dès lors que l'annonce de la signature du plan intervienne avant même que la Commission Locale de l'Eau du SAGE Léon ne se soit prononcée sur ce nouveau projet de plan d'action ? Dans un contexte local où la concertation avec notre association a été quasi inexistante dans la phase de préparation du projet puisque nous ne sommes pas membre de la CLE sur ce Sage.

Le projet de plan d'action, marqué par une très faible ambition de réduction des flux d'azote, s'éloigne très sensiblement des opérations engagées sur les sept autres baies :

– il repose pour l'essentiel sur un projet de méthanisation porté par un petit groupe d'éleveurs industriels, dont la mise en œuvre dans le calendrier fixé est très incertaine ; ce projet conforterait la concentration déjà excessive du cheptel sur ce bassin versant ;

– l'alternative à ce projet reste inconnue et ne peut être analysée, dès lors que le projet de charte affirme : *« Il est à noter que le Syndicat Mixte de l'Horn a formalisé une note constituant un dispositif alternatif au projet collectif de méthanisation. Cette dernière a été cosignée par les agriculteurs concernés, la Chambre d'agriculture du Finistère et le Syndicat Mixte de l'Horn, mais reste confidentielle. » !*

## **Siège social :**

7, place du Champ au Roy – 22 200 GUINGAMP  
Tél./fax : 02.96.21.38.77  
[www.eau-et-rivieres.asso.fr](http://www.eau-et-rivieres.asso.fr)



– aucun niveau d'engagement n'est fixé quant à une évolution des systèmes agricoles par développement des systèmes herbagers ou biologiques, désintensification des productions légumières, contrairement à l'ambition fixée dans la stratégie régionale d' « *orienter les filières agroalimentaires vers des productions à fortes exigences environnementales et des produits à forte valeur ajoutée* »

– le volet « *reconquête des zones humides* », axe majeur du plan gouvernemental, laisse de côté la restauration des zones humides cultivées, contrairement par exemple, aux actions menées sur la baie de St-Brieuc.

– la démarche « *Etap'azote* » n'est, ni plus ni moins, que la copie des démarches « *Equiterre* » ou « *Fertimieux* » déjà mises en œuvre et largement financées ; leurs résultats sur la réduction des flux d'azote sont marginaux ;

– la répartition des missions entre la collectivité porteuse du projet et la chambre d'agriculture, celle-ci se voyant confier l'essentiel des missions (diagnostic, conseil, foncier, évaluation...), génère un risque fort de partialité et d'opacité dans la mise en œuvre des actions ;

– les engagements du plan national « *rendre obligatoire la réalisation de reliquats dans toutes les exploitations et la transmission des données aux services de police* » déjà mis en œuvre sur les 7 autres baies, ne sont pas programmés sur le bassin versant de l'Horn.

La faible ambition de ce plan, l'efficacité très aléatoire des mesures projetées, l'absence d'évolution vers des systèmes agricoles à basses fuites d'azote et à forte valeur ajoutée, un dispositif de mise en œuvre et d'évaluation biaisé, ne permettent pas de garantir que ce projet permettra une réduction sensible et durable des marées vertes sur ce territoire et ne peuvent justifier la dépense publique de plus de 4 millions d'euros.

Vous le savez, notre association a pris ses responsabilités en approuvant publiquement plusieurs des plans d'actions engagés sur d'autres baies.

La confiance que nous portent les bretons nous oblige à dénoncer aujourd'hui la supercherie et le gaspillage d'argent public que constituerait la signature en l'état, du projet de plan d'action sur le bassin versant de l'Horn-Guillec.

Nous adressons copie de ce courrier à Madame la Ministre de l'Ecologie, Monsieur le Préfet de Région, Monsieur le Président du Conseil Général, Monsieur le Directeur de l'Agence de l'Eau.

Veillez agréer, **Monsieur le Président**, l'expression de notre haute considération.

**Le Président**



Jo HERVE

